



CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS DU FONDS DE JEUNESSE AISENSTADT 2024-2025

Dates du concours :

Date limite d'inscription : lundi 30 septembre 2024 à 23 h 59

Date du tirage : mardi 1er octobre 2024

Critères d'admissibilité :

Le concours est ouvert uniquement aux étudiants des <u>cégeps publics de la région montréalaise</u> (voir liste des établissements admissibles ci-après) âgés <u>de 25 ans ou moins (nés en 1999 ou après)</u>.

Listes des cégeps admissibles :

o Collège Ahuntsic

o Cégep André-Laurendeau

o Collège Bois-de-Boulogne

 Champlain Regional College — Campus St-Lambert

o Dawson College

Cégep Édouard-Montpetit

o Cégep Gérald-Godin

o John Abbott College

o Cégep régional de Lanaudière

o Collège Lionel-Groulx

o Collège de Maisonneuve

o Cégep Marie-Victorin

o Collège Montmorency

Collège de Rosemont

o Cégep de Saint-Hyacinthe

o Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu

o Cégep de Saint-Laurent

Cégep de Sorel-Tracy

o Cégep de Valleyfield

o Vanier College

Cégep du Vieux Montréal

Tout formulaire incomplet ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité pourra être écarté du programme. Une seule inscription par personne possible.

Conditions et spécificités :

Chaque gagnant, sélectionné par tirage au sort, aura droit à une paire de billets. Les billets sont exclusivement offerts pour la représentation suivante :

• Ludmilla, le vendredi 25 octobre 2024 à 20 h 00 à la Salle Wilfrid-Pelletier (Place des Arts)

Un billet donne droit à une entrée. Les autres frais (stationnement, vestiaire et consommation...) sont à la charge du gagnant.

Les catégories de places offertes sont déterminées à la discrétion des Grands Ballets et selon les places disponibles. Les billets ne seront pas transférables à une autre date ou à un autre spectacle.

Annonce des gagnants et récupération des billets :

Les gagnants seront avisés par courriel dès le 1^{er} octobre 2024 et devront confirmer leur présence par retour de courriel dans un délai de 5 jours ouvrables ou au plus tard le 10 octobre 2024 à midi. Sans confirmation dans ce délai, la paire de billets sera attribuée à un autre étudiant lors d'un second tirage au sort.

Les billets seront disponibles, au nom du gagnant, à la table de presse à l'entrée de la salle, une heure avant la représentation. Une preuve d'identité sera demandée.

En cas d'absence prévue, le gagnant a l'obligation d'informer Les Grands Ballets en contactant Alicia Coche à : acoche@grandsballets.com, à l'avance, afin que les billets puissent être réattribués.